

Quelle est la puissance nominale délivrée par un compteur Linky, sachant que pressant le bouton du compteur on obtient deux informations:

Puissance souscrite: 6 KVA

PCOUP: 6000 VA

Je reviens vers vous à propos de Puissance Souscrite, Puissance Installée et du diagramme relatif au filtre de puissance Linky qui figure dans la documentation ENEDIS, lien ci-après.

https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-CPT_54E.pdf

En **propos liminaire**, je souhaite faire état de mes propres observations / information sur ces coupures et installation des compteurs Linky:

A propos du pourcentage d'abonnés impactés par des coupures après pose du compteur Linky, et obligation de souscrire un abonnement de puissance supérieure, je n'ai évidemment pas la possibilité de vérifier le chiffre de 11% donné par « Que choisir ».

Néanmoins, sans recherche de ma part, je connais :

- 4 cas de coupures après pose Linky, dont le mien.
- 1 cas de dysfonctionnement « heures creuses ». Après pose du Linky, le fonctionnement « Heures creuses » ne fonctionnait plus et la lampe de cour demeurait « ON » en permanence sans possibilité de la couper. Les choses sont rentrées dans l'ordre après intervention d'un technicien ENEDIS (non sans que le ton ait monté entre l'abonné et ENEDIS, les premières réponses étant que l'installation n'était pas conforme), technicien ENEDIS qui a passé une heure en liaison téléphonique avec un expert ENEDIS pour reconfigurer le Linky (*voir remarque en fin de document).
- 1 compteur Linky des communs d'un immeuble de Brest attaché avec des bouts de ficelles: Photo par le lien ci-après:

https://files.mycloud.com/home.php?brand=webfiles&seuuid=6c34919c358da09fd0ed5f698ec070f7&name=2017-12_Linky_filaire_2.

- 1 compteur Linky des communs d'un autre immeuble de Brest posé, puis repose de l'ancien compteur suite à l'intervention d'un habitant de l'immeuble après échanges avec ENEDIS. Le dit habitant avait préalablement déclaré auprès d'ENEDIS sa sensibilité aux ondes, production de certificats médicaux à l'appui, et son refus de pose de compteur Linky dans l'immeuble, démarche faite en conformité avec la déclaration du Ministre Hulot. Et bien, subrepticement, le compteur linky a été reposé ! Quelle que soit l'appréciation des uns ou des autres sur les conséquences du CPL, le scénario ci-dessus pose tout de même une vraie question sur le comportement d'ENEDIS.

Ceci pour dire qu'au travers de ma modeste expérience, ces coupures après pose Linky sont réelles et qu'ENEDIS peut au minimum se voir reprocher de ne pas avoir un comportement irréprochable !

Le diagramme du filtre de Puissance (dans le premier lien indiqué ci-dessus). Ce diagramme vaut pour toutes les valeurs de PCOUP (Puissance de Coupure). Il vaut aussi bien pour un abonnement de 6 kVA que pour un autre abonnement. En conséquence, les puissances dont il est fait état (au carré) en ordonnée sont des valeurs sans dimension. C'est la raison pour laquelle l'adjectif "relative" figure dans "Puissance apparente relative" en ordonnée.

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Après cette observation, on ne progresse pas sur la connaissance de la **valeur nominale** de la puissance installée fonction de PCOUP. Pour les anciennes installations, il y a consensus pour admettre que la Puissance Souscrite est une dénomination et que la puissance nominale installée est de fait régulée par l'**intensité nominale** du calibre du disjoncteur. Pour un calibre de 30 A, la puissance nominale installée était de 6,9 kVA sous 230 V. Il y a ensuite, mais ensuite seulement, les tolérances que s'accordent constructeurs et gestionnaires, tolérances qui interviennent au deuxième ordre. Cette observation vaut autant pour l'ancien dispositif régulé par le disjoncteur que pour le nouveau compteur Linky.

La question est: quelle est la Puissance Nominale Installée par Linky?

Si je suis les indications qui m'ont été communiquées par le Médiateur de l'Énergie, je cite:

" L'une des spécificités du compteur Linky est en effet de disposer d'un organe de coupure (appelé breaker). Celui-ci permet notamment de limiter la puissance soutirée à celle contractuellement souscrite"

Cette réponse du Médiateur de l'Énergie implique, à l'évidence, que la puissance nominale installée est égale à la puissance souscrite, ce qui correspond à une diminution de la puissance installée de 13% en passant du dispositif traditionnel au nouveau compteur Linky.

Toutes tolérances étant prises en compte, quelle est la valeur nominale de la puissance installée par le nouveau compteur Linky? Seule cette puissance nominale délivrée par Linky peut permettre la comparaison par rapport au dispositif traditionnel. Si cette puissance nominale installée est égale à la puissance souscrite, comme l'indique le Médiateur de l'Énergie, la cause est entendue.

Si tel n'était pas le cas, et qu'il faille prendre en compte tout ou partie du diagramme figurant ci-dessus, on n'expliquerait pas néanmoins l'existence des coupures après pose du compteur LINKY.

*Remarque: des compteurs Linky mal configurés ont donc été placés. Serait-il possible que des compteurs mal configurés soient responsables des coupures après pose ? Les compteurs Linky peuvent être reconfigurés par un technicien. La reconfiguration à distance n'est possible que quelques trois semaines après pose du Linky: ensuite, ils peuvent être reconfigurés à distance. Jadis, le disjoncteur était plombé. L'abonné ne pouvait donc pas modifier le réglage du calibre. ERDF ou ENEDIS ne pouvait pas non plus modifier le réglage du disjoncteur sans accord de l'abonné qui devait donner accès au disjoncteur situé dans son domicile. La reconfiguration à distance, y compris avec les meilleures intentions d'un agent ENEDIS et sans avis à l'abonné, n'est pas sans risque de problèmes...

Henri B

*Puissance souscrite: 6 KVA
PCOUP: 6000 VA*

C'est exact !

Les tests comparatifs ont été réalisés (je ne sais plus si le reportage a été diffusé ou s'il est en archive)

Le breaker coupe exactement à la valeur en kVA du contrat.

Le test a été notamment réalisé avec un triple comptage qui contrôle toutes les valeurs affichées correspondaient.

Cela fera d'ailleurs l'objet d'une demande d'expertise judiciaire par un organisme COFRAC

L'approche finale de la coupure a été réalisée avec le variateur de la résistance d'un sèche-cheveux, tous les comptages correspondent, la montée en puissance se fait lentement et lorsque la valeur kVA du contrat est atteinte cela coupe directement sans dépassement.

Donc ce que dit ENEDIS est faux

Le même test réalisé sans linky (compteur classique) offre une puissance de coupure (le disjoncteur) nettement supérieure.

Je recherche le reportage.

Pour rappel, ENEDIS (la base) est très explicite sur ce point précis et vous répond !!! : https://videos2.next-up.org/ENEDIS_Repond.html

Dans tous les cas ENEDIS mange à tous les râteliers, je ne sais plus le nombre d'arnaques (celle-ci c'est du pénal !), une énième mise en bouche : https://videos2.next-up.org/Linky_Abonnements_Comparatifs.html

Il y a donc moult procédures à engager

Bien cordialement à tous

Serge

Merci pour cette très intéressante étude/analyse

Une précision en 1er lieu, vous écrivez:

La question est: quelle est la Puissance Nominale Installée par Linky?

Il s'agit plutôt de se demander: "quelle est la valeur configurée dans le compteur Linky pour provoquer l'ouverture du Breaker dès un dépassement de la valeur souscrite?"

Je parle volontairement de valeur et non de puissance, pourquoi?

Parce que si on sait qu'avec les anciens compteurs, c'est l'AGCP qui avait aussi pour fonction de déclencher l'installation en cas de dépassement prolongé, et que la valeur ou grandeur configurée était le calibrage en Ampères, pour Linky, même si on se doute que le calibrage est certainement en KVA, cela n'est écrit nul part (même pas dans le guide SEQUELEC)

Il est néanmoins évident que ce calibrage ne peut être en ampères, car complexe à configurer avec prise en compte des grandeurs réelles et imaginaires du courant alternatif, mais je n'en ai trouvé la preuve écrite nulle part (si vous l'avez, merci de me l'envoyer)

Les déclenchements fréquents sont dus à l'enclenchement des appareils suffisamment puissants, puisque durant 10 à 20 secondes, les variations transitoires les font consommer jusqu'à 4 fois leur valeur nominale

Les surconsommations: Nesx Up l'explique très bien: dégradation des conditions de fonctionnement des appareils, en raison de leur perturbation par le CPL.

Enfin, le CPL perturbe aussi les boitiers de permutation HP/HC et aussi EJP.

Bien à vous tous

Patrice

Les tests comparatifs ont été réalisés (je ne sais plus si le reportage a été diffusé ou s'il est en archive)

Nous avons retrouvé le flyer du reportage sur le test, mais pas encore le reportage comparatif : http://www.next-up.org/images/Linky_tests_comparatifs_sous_tirages_coupes_kW_kVA_Cos_Phi_1920_DSCN7776.jpg

Bien cordialement

Serge

Bonjour Serge, et tou(te)s

Oui vous avez raison, l'arnaque est énorme, et à plusieurs niveaux.

Une des plus grosses et indépendamment du comptage du réactif:

Sachant pour simplifier que $P=UI$, à P donné, si U augmente, I baisse.

D'après le sieur Leroutier d'ENEDIS, glinky coupe à 1,3 P souscrite, avec un délai de 10s.

On sait qu'il ment: la coupure se fait à P souscrite et à 0s+ epsilon.

Mais le pire est que la valeur de P_{coup} est configurée dans Glinky pour une tension de 220V

Or dans la vraie vie, et surtout en agglomération, la tension de livraison est autour de

235/240V, et de ce fait l'intensité capable de transiter est plus faible. C'est d'autant plus gênant

que la conso des appareils électriques est à intensité constante. Donc à intensité consommée

donnée, un compteur Linky facturera une puissance consommée supérieure.

Remarque: le pouvoir de coupure d'un interrupteur fait référence, non à la puissance au delà

de laquelle il est censé s'ouvrir, mais à sa capacité à s'ouvrir sur défaut électrique. On

l'appelle aussi puissance de court circuit.

Exemple: un AGCP a une intensité de court circuit de 2000 A, donc il est capable de s'ouvrir

même sur un courant de défaut proche de 2000A. l'intensité de court circuit du breaker glinky

est seulement de 100A!!! (chambres de coupures faiblement dimensionnées).

L'AGCP est calibré en A, donc pour l'utilisateur c'est plus équitable

Au final: le breaker de glinky, à une puissance de coupure correspondant à la puissance

souscrite, et joue le rôle de fusible pour ça, plus une coupure possible à distance (sur la phase

uniquement). L'AGCP continuera à assurer une protection sur courant de défaut, mais avant

qu'il s'ouvre, les contacts du breaker peuvent amorcer.

Formidable

Cordialement

Patrice

Il découvre une des escroqueries du compteur Linky, ... mieux vaut tard que jamais, <https://www.youtube.com/watch?v=Mfbql6GPPfQ> à l'organisation cela fait presque 10 ans que nous la dénonçons ! https://videos2.next-up.org/ENEDIS_Escroc.html

Pour bien comprendre, le terme employé dans le reportage de **déphasage = cos Phi**. (ici Cos phi 0,68) http://www.next-up.org/images/Linky_tests_comparatifs_sous_tirages_coupes_kW_kVA_Cos_Phi_1920.jpg

Il existe aussi un autre problème en marge de cette escroquerie, d'après les professionnels le prix de l'énergie réactive est incluse en forfait dans le prix actuel de l'électricité pour les particuliers qui n'ont qu'un seul compteur, alors que les industriels ont deux compteurs, celui de l'énergie active et celui de l'énergie réactive qui est aussi facturée par EDF (Tutoriel ... d'EDF, on ne peut mieux faire !) https://videos2.next-up.org/EDF_Energie_Reactive.html

Serge